



Vol en entreprise, comment ca se passe, peine et parquet

Par **kinoko12**, le **15/12/2014** à **19:00**

Bonsoir bonsoir,

s'il vous plait, ne me jugez pas sur les bêtises que j'ai faites, j'essaie de réparer.

Voici les faits : caissier dans un magasin de prêt à porter, j'ai plusieurs fois encaissé l'argent des clients en les laissant partir avec les vêtements mais sans enregistrer les achats sur la caisse.

Mon employeur a porter plainte contre moi et j'ai été licencié mais maintenant, la gendarmerie m'a appelé pour une convocation sur le dossier. L'entreprise a demandé un audit et il ne manque plus que ma version pour que ça soit transmis au parquet d'après ce que j'ai compris.

Le gendarme au téléphone m'a dit que je ne risquais pas de prison mais probablement le remboursement et que ça risquait d'être marqué sur mon casier.

Qu'est ce que je risque en fait ? Et quel est la suite des évènements après que je sois entendu ? Sachant que je n'ai pas d'antécédents et que je n'avais pas l'intention de nuire à l'entreprise mais que les faits ont été répétitifs et étendus sur le temps...

Lors de l'entretien de licenciement, j'avais signé des aveux et reconnu les faits mais lorsque ma chef m'avait annoncé un montant faramineux, j'avais émis des réserves sur l'accord a signer pour le remboursement entre l'entreprise et moi (j'avais cherché sur internet et on m'avait dit que l'entreprise ne pouvait pas demandé d'être remboursée sans décision

judiciaire, du coup, j'avais pensé à une entourloupe).

S'il vous plait, aidez moi, c'est mon premier délit et je regrette vraiment mes actes. Que dois je faire et quel est la suite des événements ?

Par **moisse**, le **16/12/2014** à **11:09**

Bonjour,

[citation] que je n'avais pas l'intention de nuire à l'entreprise [/citation]

C'est la différence entre faute grave et faute lourde au niveau de la qualification du licenciement.

[citation] mais lorsque ma chef m'avait annoncé un montant faramineux, j'avais émis des réserves sur l'accord à signer pour le remboursement entre l'entreprise et moi (j'avais cherché sur internet et on m'avait dit que l'entreprise ne pouvait pas demandé d'être remboursée sans décision judiciaire, du coup, j'avais pensé à une entourloupe).

[/citation]

Vous ne manquez pas d'aplomb en accusant les autres de turpitude.

Vous auriez peut-être mieux fait d'accepter une négociation avec l'employeur sous forme d'une transaction, conditionnée à un retrait de plainte.

Actuellement, l'entreprise a établi un audit comptable et va tenter de vous faire supporter l'intégralité du poste nommé "démarque inconnue".

Par **Avocat Pénaliste**, le **25/12/2014** à **14:46**

Bonjour,

Si vous avez reconnu et que vous remboursez peut être que le Procureur proposera une procédure pénale rapide (de type comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité). Tout va dépendre du montant des détournements et de leur durée. Le fait que vous ayez reconnu démontre d'une certaine manière un début d'amendement et jouera en votre faveur. Attention toutefois à ne pas reconnaître plus que ce que vous avez fait. Il convient que vous essayez de chiffrer ce que vous pensez avoir détourné. Plus vite vous rembourserez ou commencerez à le faire et plus grande sera la probabilité d'obtenir une peine réduite (mais là encore tout dépend du montant en cause). Avez vous déjà été entendu? Par ailleurs je ne suis pas certain que les faits en cause soient qualifiable de vol mais plutôt d'abus de confiance.

Cordialement,

Stéphane (Avocat)